

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 avril 2022

**OBJET :**

**Composition du conseil des sages**

**20220026**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt avril, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Etaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoir : DELACOURT Marc donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, FLACEAU Chloé donne pouvoir à LARIVE Bruno, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, MENUT Brigitte donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi, QUEIREL Elodie donne pouvoir à FRANÇOIS Christine

Secrétaire de Séance : Nathalie GARCIA

*Date de convocation du Conseil : 14 avril 2022*

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 23*

*Présents : 17*

*Pouvoir : 5*

Par délibération du conseil municipal de Neyron en date du 28 février 2022, le conseil municipal a décidé la création d'un conseil des sages et autorisé la Maire à donner suite à cette décision et, en particulier mettre en œuvre un appel à candidatures et signer tout document se rapportant à cette décision. Suite à l'appel à candidatures publié dans le numéro de mars du magazine #Neyron le Mag, Madame la Maire propose de fixer le nombre de participants au conseil des sages à 11 personnes et de retenir les candidat.e.s suivant.e.s :

Mme Colette BERNARD

Mme Marie-Laure DESCHAMPS

M. Serge DUCHAMPLECHEVAL

M. Raymond DUPERRET

Mme Denise FILLIAT

Mme Marie-Claude FLORENSON

M. Patrick GREVET

M. Jean-Paul KERGUILLEC

Accusé de réception en préfecture  
001-210102752-20220420-20220026-DE  
Date de réception préfecture : 25/04/2022

M. Daniel MOLLARD  
M. Jean-Pierre PIGNOT  
Mme Raphaëlle TABART

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 17 VOIX  
POUR ET 5 VOIX CONTRE :**

- D'approuver la composition du Conseil des Sages.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 avril 2022

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :  
Réception par la Préfecture le :